



## LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

### NOUVEAU

La réforme des règles de publicité des actes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, supprime le compte-rendu synthétique du Conseil Municipal. Celui-ci est remplacé par la publication d'une liste des délibérations examinées en séance, dans la semaine qui suit celle-ci.

Les délibérations sont consultables sur [www.marsilly.fr](http://www.marsilly.fr) et en mairie de Marsilly.

Le procès-verbal qui retrace le déroulé de la séance, les positions et votes des conseillers, sera publié après avoir été arrêté par le Conseil Municipal lors de la séance suivante.

\* Arrêt du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

\* Compte rendu des décisions du Maire exercées par délégation du Conseil Municipal

N°	Titres	Rapporteurs	Sens des votes
23.01	Modification du nombre d'adjoints au Maire - Création d'un cinquième poste d'adjoint au Maire	M. le Maire	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
23.02	Election au poste de cinquième adjoint au Maire	M. le Maire	Candidat : M. Franck COUDRAY Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00

			Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 en faveur de Franck COUDRAY <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> Le Conseil prend acte de la présentation du rapport, mais cela ne donne pas lieu à un vote
23.03	<i>Présentation du rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle - Année 2021</i>	M. le Maire	
23.04	<i>Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement</i>	M. le Maire	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
23.05	<i>Convention avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime relative à la mise à disposition du module GPEEC, d'accompagnement et d'assistance technique aux collectivités - Autorisation de signature</i>	M. le Maire	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
23.06	<i>Création d'un emploi permanent à temps complet sur le grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe - Modification du tableau des emplois</i>	M. le Maire	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
23.07	<i>Avance de trésorerie à l'Association Familles Rurales de Marsilly au titre de l'exercice budgétaire 2023</i>	Madame RENAUD	Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
	<i>Débat sur les orientations budgétaires pour 2023</i>	M. le Maire	L'article L.2312-1 du CGCT dispose que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci" par l'Assemblée délibérante. Cette disposition législative ne s'impose donc pas à la Commune de

			<p>Marsilly, dont la population est inférieure à 3 500 habitants. Pour autant, afin d'éclairer la construction budgétaire, et comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil Municipal, les perspectives pour l'exercice à venir sont exposées au Conseil Municipal.</p> <p>Cette présentation n'est pas soumise au formalisme exigé par l'article L.2312-1 du CGCT, complété par les dispositions nouvelles issues de la loi (NOTRe), et ne nécessite pas le vote d'une délibération actant du débat sur les orientations budgétaires.</p> <p>Le Conseil prend connaissance du rapport d'orientations budgétaires, mais cela ne donne pas lieu à un vote</p>
<u>23.08</u>	<i>Désaffectation suivie du déclassement du domaine public d'une parcelle de 15 m<sup>2</sup>, rue Jean Bart</i>	M. GLENEAUD	<p>Membres en exercice : 23  Nombre de membres présents : 14  Nombre de membres ayant donné procuration : 00  Nombre de votants : 14  Abstentions : 00  Suffrages exprimés : 14  Votes pour : 14</p> <p><b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b></p>
<u>23.09</u>	<i>Convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Rochelle Dixie Jazz pour l'organisation d'un festival de jazz</i>	M. MARCONNET	<p>Membres en exercice : 23  Nombre de membres présents : 14  Nombre de membres ayant donné procuration : 00  Nombre de votants : 14  Abstentions : 00  Suffrages exprimés : 14  Votes pour : 14</p> <p><b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b></p>
<u>23.10</u>	<i>Modification de la composition du Conseil de village - Remplacement suite à démission - Nomination de Monsieur Claudy TEXERON</i>	M. MARCONNET	<p>Membres en exercice : 23  Nombre de membres présents : 14  Nombre de membres ayant donné procuration : 00  Nombre de votants : 14  Abstentions : 00  Suffrages exprimés : 14  Votes pour : 14</p> <p><b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b></p>
<u>23.11</u>	<i>Mise en œuvre d'activités sportives pendant la pause méridienne des écoles maternelle Jean de La Fontaine et élémentaire Jean Ferrat - Convention avec l'association de Judo Jujitsu de Marsilly - Avenant n° 1</i>	Mme TANQUART VIAUD-	<p>Membres en exercice : 23  Nombre de membres présents : 14  Nombre de membres ayant donné procuration : 00  Nombre de votants : 14  Abstentions : 00  Suffrages exprimés : 14  Votes pour : 14</p> <p><b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b></p>

23.12	Approbation du règlement de la pause méridienne des écoles	Mme TANQUART	VIAUD- Membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 14 Nombre de membres ayant donné procuration : 00 Nombre de votants : 14 Abstentions : 00 Suffrages exprimés : 14 Votes pour : 14 <b>ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
-------	--	-----------------	---

Fait à Mersilly, le 26/01/2023

Le Maire,

Hervé PINEAU



DEPARTEMENT DE LA CHARENTHE MARITIME  
 COMMUNE DE MARSILLY  
 5 bis rue des Ecoles - 47137 MARSILLY  
 Tél : 05 46 01 30 10 - mairie@marsilly.fr